

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Carbolak

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Chemische Werke Kluthe
Werk Oberhausen

Rue : Feldstraße 55

Code postal/Lieu : D 46149 Oberhausen

Téléphone : +49208 / 9948-166

Télécopie : +49208 / 9948-151

Contact pour informations : sds.ob@kluthe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49177 / 2144737 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES ; N°CE : 918-481-9

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient à la réglementation locale.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39 ; N°CE : 918-481-9

Poids : $\geq 75 - < 100$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH

Aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH

Aucune

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2) mousse résistante à l'alcool Brouillard d'eau Extincteur à sec

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Eloigner le produit de la zone d'incendie. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13 Directives nationales voir section 15.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Éviter de: Contact avec la peau Contact avec les yeux Inhalation Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (VCI): 10

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES

Type de valeur limite (pays d'origine) AGW (D)

:

Valeur seuil : 50 ppm / 300 mg/m³

Remarque : 8 h

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) AGW (D)

:

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

Valeur seuil : 100 ppm / 600 mg/m³

Remarque : 15 min.

Version :

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes à monture En cas d'un risque accru, en supplément Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : >= 480 min

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm

Protection corporelle

Combinaison à usage unique Combinaison

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité

État :				liquide
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100,0 °C	
Point éclair :		env.	62,0 °C	DIN 51755 partie 1
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1100,0 hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	0,794 g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3,0 %	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	env.	12 s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en COV maximale (CE) :	(20 °C)		Pds %	gem. RL 1999/13/EG
Valeur de COV :		env.	730,3 g/l	

9.2 Autres informations

Aucune donnée également disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges explosifs avec: Air. Possible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flamme nue et autres sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré. Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 402

Paramètre : DL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/m³
Temps d'exposition : 8 h
Méthode : OCDE 403

Effet irritant et caustique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.5 Informations complémentaires

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : 0,1 mg/l
Temps d'exposition : 28 d

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,1 mg/l
Temps d'exposition : 28 d

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Dose efficace : > 100 mg/l
Paramètre : EL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Dose efficace : > 1000 mg/l
Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 1000 mg/l

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Dose efficace : 1000 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATES)

Inoculum : Degré de dégradabilité

Dose efficace : 80 %

Temps d'exposition : 28 d

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode : OECD 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

13.2 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

14.8 Informations complémentaires

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 11. Danger par aspiration · 12. Toxicité aquatique · 14. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC · 14. Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG) · 14. Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)

BCF: Facteur de bioconcentration

DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique

DIN: Norme industrielle allemande

DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)

DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)

EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets

EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)

ECHA: European Chemical Agency

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

(European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)

IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)

IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Carbolak (031320330000-0210)

Date d'exécution : 12.10.2018

Version (Révision) : 20.0.0 (19.0.0)

Date d'édition : 12.10.2018

Goods Code)

LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)

MAK: Valeurs d'exposition

NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)

NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)

NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)

PC: Catégorie produit

PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)

REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques

RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)

STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)

SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)

TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)

UN: Nations unies (United Nations)

VOC: Composé volatile organique

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.